

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES :

Toute remise de commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat à nos clients.

2. ENGAGEMENTS :

Les offres faites par nos agents ou téléphoniquement, ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auront été confirmées par écrit. L'enregistrement d'une commande spéciale donne lieu à perception d'un acompte égal au tiers du montant de la commande. En cas de force majeure ou bien d'événements tels que mobilisation, guerre, grève totale ou partielle, lock-out, incendie, inondation, interruption ou retard de transport, manque de matière première ou toute autre cause entravant l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs ou amenant un chômage total ou partiel pour nous-mêmes ou nos fournisseurs, nous pourrions : soit nous estimer libérés de l'obligation de livraison, soit suspendre de plein droit pendant la durée correspondante des événements précités, l'exécution de nos engagements sans être tenus envers l'acheteur d'aucun dédommagement ni indemnité. Nous nous réservons le droit de livrer + / - 10% de la quantité commandée. Les dessins de construction et les outils pour des exécutions spéciales restent notre propriété, même si le commettant participe à leurs frais de réalisation.

3. PRIX ET FACTURATION :

Nos prix sont donnés sans engagement de durée et nos ventes sont toujours faites au cours du jour de la livraison. Toutes modifications, soit de taux, soit de nature des taxes fiscales auxquelles sont assujetties nos ventes, sont dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis par nous à nos clients, ainsi que sur ceux des commandes en cours. Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, même en cours d'exécution d'un marché si des conditions de main-d'œuvre, de matières ou de transport venaient à être modifiées. Sauf convention contraire, formulée par écrit, nos prix s'entendent pour marchandises vendues et agréées départ usine ou départ entrepôts non emballées.

4. DÉLAIS :

Les délais de livraison ainsi que les délais de transport sont donnés à titre indicatif et sauf imprévu, ils ne constituent aucun engagement de notre part. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une cause de résiliation de la commande, ni ouvrir droit à des dommages ou intérêts au profit de l'acheteur.

5. TRANSPORTS / CAMIONNAGES :

Les marchandises même expédiées franco par le vendeur voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge du client, qu'il s'agisse d'un transporteur par fer, eau ou route. Une livraison stipulée "franco" ne modifie pas cette clause.

6. RÉCEPTION DES MARCHANDISES :

Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ usine. Pour toute livraison par un transporteur, lors de l'arrivée des marchandises au lieu de destination, il appartient au client (ou à son représentant) de reconnaître leur état avant de procéder au déchargement sous sa responsabilité. Il est seul qualifié pour faire des réserves auprès du transporteur, en se conformant aux dispositions des articles 105 et 106 du Code de Commerce. Pour toute livraison par nos soins, les réclamations de nos clients ne pourront être prises en considération que si des réserves ont été formulées par écrit en présence de notre préposé. En cas de carence de l'acheteur à prendre livraison des marchandises commandées, il nous sera loisible soit de poursuivre l'exécution du contrat en justice et de réclamer du Chef de cette carence le règlement du prix et de tous dommages ou intérêts, soit de conserver les acomptes éventuellement versés par l'acheteur afin de nous dédommager du préjudice subi et ce, à titre de clause pénale.

7. RETOURS :

Les marchandises dont la propriété a été transférée à l'acheteur comme prévu à l'article 6 ne seront pas reprises, sauf stipulation exceptionnelle contraire.

8. GARANTIE ET RÉCLAMATIONS :

Les produits devront être employés conformément aux instructions du fabricant et plus généralement aux règles de l'art. Nous déclinons toute responsabilité s'il n'en est pas ainsi. En aucun cas, notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celle de nos propres fournisseurs. Notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits reconnus défectueux dans les conditions où ils ont été vendus à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes.

9. EMBALLAGE / PALETTISATION :

Si la marchandise est livrée sur palette ou sous emballage consigné, le montant de la consignation est porté sur la facture et payable en même temps que la marchandise. Le remboursement de cette consignation n'est exigible qu'après réception de ces emballages retournés "franco" et en bon état au lieu de départ et ce, dans un délai maximum de trois mois. Les emballages retournés en mauvais état, ne sont pas repris. Tout emballage renvoyé par le client en usine doit être accompagné d'un avis de retour précisant la date de l'envoi et sa composition.

10. RÈGLEMENTS :

Nos ventes sont faites au comptant et sans escompte à notre domicile, sauf stipulation contraire et par écrit. L'acceptation de nos traites ne constitue ni novation, ni dérogation à la clause ci-dessus. Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement d'une facture ou d'un effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance, sans mise en demeure préalable. Nous nous réservons en outre de suspendre ou d'annuler les marchés et commandes en cours et de demander éventuellement des dommages et intérêts. Dans le cas de prorogation d'échéance, soit soumise à notre décision et ne pouvant créer précédent, soit unilatérale, les intérêts de retard calculés au taux de 1,5% par mois - le mois entamé étant considéré comme complet - courent de plein droit à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure, par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. A titre de clause pénale une indemnité minimum de 15% nous sera due sur les factures non réglées outre les frais judiciaires. Au cours de l'exécution d'un marché, avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer de l'acheteur caution bonne et solvable du prix des fournitures faites ou à faire, et en cas de refus, de résilier le marché. En cas de modifications essentielles dans la personnalité physique ou morale avec laquelle nous avons contracté (liquidation de biens, dépôts de bilan, dissolution, changement de majorité ou de dirigeants sociaux, décès, incapacité, interdiction de gérer), nous nous réservons la possibilité, soit de résilier tous les accords conclus avec l'acheteur, soit d'en suspendre la livraison, et en tous cas d'exiger le paiement sans délai de toutes les marchandises livrées, les traites non encore échues devenant immédiatement exigibles.

11. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'à leur complet paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues ou consommées. (Loi du 12.05.1980)

12. CONTESTATIONS :

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de l'interprétation des présentes conventions seront du ressort des Tribunaux de notre domicile qui ont compétence exclusive quelles que soient les modalités de paiement acceptées, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.

CONDITIONS D'ACHAT ET DE RÈGLEMENT

1. CONDITIONS GÉNÉRALES :

La présente commande constitue un contrat d'achat et son acceptation entraîne, pour le fournisseur, l'obligation de se conformer aux conditions générales et particulières de cette commande. La présente commande n'est enregistrée qu'après retour de l'engagement de commande par le fournisseur avec acceptation sous 48 heures. Passé ce délai, la commande sera réputée être acceptée. Toutes dispositions contraires contenues dans l'engagement de commande retourné par le fournisseur ne peuvent modifier les conditions de la présente commande qu'après accord écrit de notre part. Toutes les conditions générales de vente de nos fournisseurs figurant sur les lettres, accusé de réception, devis, facture, bordereau, etc... ne sauraient être reconnues par nous sans notre consentement écrit.

2. PRIX :

Sauf conventions spéciales stipulées dans nos commandes, les prix indiqués sont considérés comme fermes et non révisables.

3. LIVRAISON, EMBALLAGES :

Sauf avis contraire stipulé dans nos commandes, le transport s'effectue sous la responsabilité du fournisseur. Les emballages devront être appropriés et, s'ils sont consignés, ils seront rendus au fournisseur en port dû sous sa responsabilité. Chaque livraison doit faire l'objet d'un bon de livraison rappelant notre numéro de commande et sera joint à la marchandise.

4. CONTRÔLE :

Nous prenons soin de procéder à la vérification des marchandises aussi rapidement que possible, mais sans engagement de délai d'exécution; nous nous réservons le droit de formuler des réclamations après avoir fait un contrôle complet des livraisons.

5. DESSINS ET MODÈLE :

Les documents, croquis, dessins, ainsi que les modèles, échantillons et outils mis à la disposition des fournisseurs, restent notre propriété et doivent nous être retournés après emploi, au plus tard avec la livraison. Les dessins et autres pièces de construction ne doivent ni être copiés ni reproduits; ils ne doivent pas être communiqués à des tiers sans accord de notre part.

6. DÉLAIS ET RÉCEPTION :

Les délais de livraison indiqués sur nos commandes s'entendent pour marchandises rendues à destination. Nous nous réservons le droit de refuser toute marchandise qui n'aurait pas été livrée dans les délais indiqués. La réception définitive des marchandises est subordonnée à leur acceptation par notre service de contrôle. Les marchandises refusées sont tenues à disposition du fournisseur. Lorsque la marchandise refusée est retournée, la réexpédition en est faite port dû aux frais du fournisseur et ce dernier est débité des frais d'emballage. Si la livraison n'est pas faite à date, ou suivant la cadence prévue, si la marchandise est défectueuse, ou non conforme à nos spécifications, nous aurons la faculté de résilier le marché en partie ou en totalité.

7. FACTURE ET RÈGLEMENT :

Les factures doivent rappeler notre numéro de commande et devront impérativement être établies en triple exemplaires et adressées à nous-même. Le règlement des factures est effectué comptant avec un escompte de 3%.

8. JURIDICTION :

L'acceptation de nos commandes par nos fournisseurs entraîne acquiescement formel à la seule compétence des tribunaux d'Altkirch et de Mulhouse.

SÉCURITÉ MEULE

La FEPA a émis une recommandation de SÉCURITÉ pour l'emploi de produits abrasifs DIAMANT et CBN. Sur simple demande, nous vous ferons parvenir cette brochure gratuitement.